



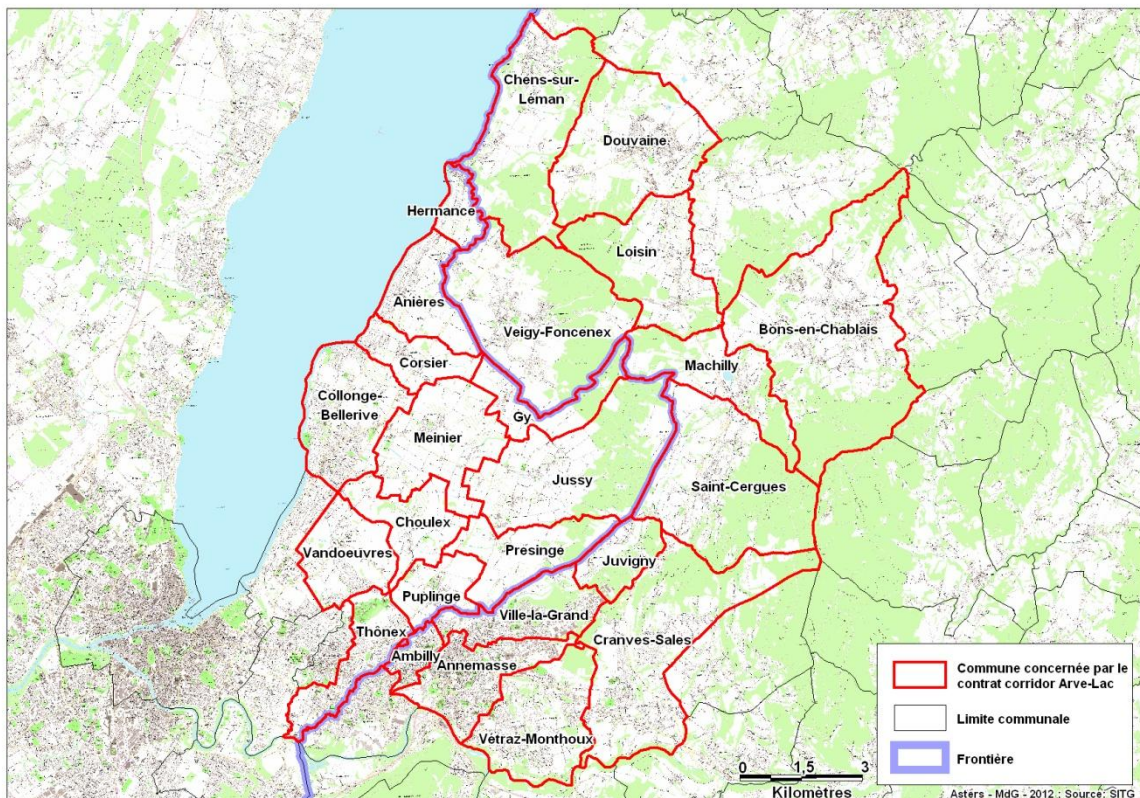
## Présentation contrat corridors transfrontalier Arve-Lac



### 1. Le territoire :

Le secteur d'étude Voiron Jussy Hermance des études préalables du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG) a abouti au contrat corridors Arve-Lac.

Son périmètre s'étend entre le Léman, les bois de Jussy/Douvaine et les milieux agricoles attenants, les Voiron et l'Arve. D'une superficie d'environ 17 300 hectares il concerne 12 communes suisses et 13 communes françaises.



Il est caractérisé par des grandes entités forestières, un réseau aquatique important, de milieux naturels ouverts humides et de nombreuses autres prairies intraforestières constituant une des particularités du secteur. Le secteur est également marqué par des espaces agricoles à forte valeur entre montagne et Lac.

Ce territoire est un réservoir privilégié pour la grande faune et abrite de nombreuses espèces floristiques rares et endogènes. Il représente également le cœur d'une connexion entre plusieurs grands ensembles qui est fortement menacée par le développement de l'urbanisation, les grandes voies de communication ou encore la fermeture des milieux.





## 2. Les partenaires du contrat :

### Porteurs du contrat

- Annemasse Agglo, pour la France
- République et canton de Genève, pour la Suisse

### Partenaires financiers

- Région Rhône-Alpes
- Confédération Suisse
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
- Conseil Général de Haute-Savoie
- Europe par l'intermédiaire du programme Interreg IV France-Suisse

### Structures impliquées dans la mise en œuvre

- Communauté de Communes du Bas-Chablais (CCBC)
- Communes de Anières, Annemasse, Chens-sur-Léman, Choulex, Corsier, Cranves-Sales, Jussy, Juvigny, Loisin, Machilly, Meinier, Saint-Cergues, Vandoeuvres
- Asters
- Pro Natura Genève
- Fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie (FDC 74)
- Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique (SYMASOL)
- Syndicat Intercommunal du Foron du Chablais Genevois (SIFOR)

## 3. Les mesures :

Ce contrat comporte au total 24 mesures françaises (5'569'061 €) et 18 mesures suisses (5'444'614 CHF).

## 4. Exemples de mesures :

- **« Préservation du corridor entre le bois de Rosses et le Ruisseau de la Menoge »** - Fiche Action n° 12 - Volet Animation

Ce corridor représente le dernier lieu de passage possible pour la faune entre ces deux milieux. Il est aujourd'hui menacé par l'ouverture des zones agricoles à l'urbanisation. Il est donc indispensable de prévoir dans les plans d'aménagements de cette future zone d'urbanisation des dispositifs qui garantiront des possibilités de déplacement de la faune et de sensibiliser les entreprises déjà présentes et futures, sur la prise en compte de la biodiversité.

- **« Restaurer et protéger les zones humides entre le bois de Rosses et le bois de Jussy »** - Fiche Action n°30 - Volet Travaux

Cette mesure transfrontalière vise à protéger ces réservoirs de biodiversité que constituent ce réseau de prairies humides et de friches à molinie, habitat favorable du Glaïeul des marais. Cette espèce, protégée nationalement en France et en Suisse, tend à disparaître sur notre territoire. Il est donc important de préserver les rares spécimens restants et d'augmenter la surface nécessaire au développement de l'espèce.